Image not found or type unknown

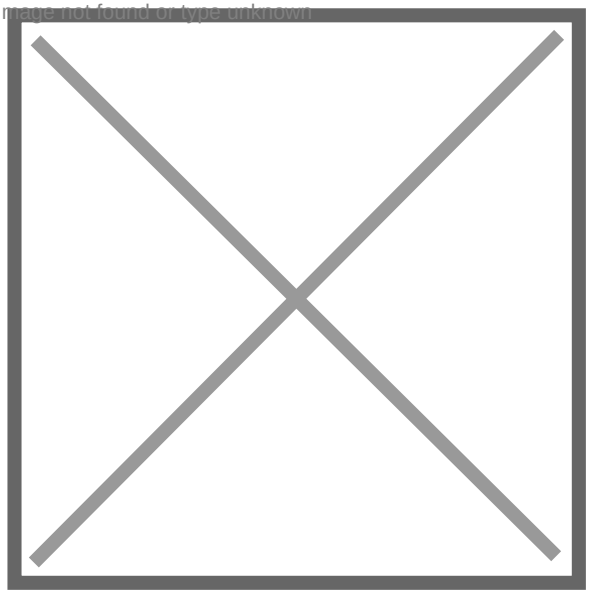

Nuisances sonores créée par un voisin

Par **audrey**, le **24/10/2008** à **14:32**

Notre résidence principale se situe dans une petite commune du calvados.

Notre maison se situe juste a coté du presbytère de la commune.

Notre voisin, locataire des lieux, y a aménagé un espace scénique afin de recevoir des groupes de musique et y organiser des concerts. Ce qui produit une tres forte nuisance sonore qui gêne notre quotidien.

Malgré l'arrêté municipal pris par le maire pour interdire le bruit, notre voisin continue son activité. Que faire?

Par **abdel71100**, le **24/10/2008** à **15:19**

bonjour faut savoir que dans se conteste les nuisances sonores sont autorisée s de 6h du matin a 22h au delas cela s"appel tapage nocturne

Par **abdel71100**, le **24/10/2008** à **15:22**

aussi ci cela incombe a votre etat de tranquilitée ! alors avec justificatif et temoignage resultant aux bruits excésif d"une part aviser la personne de ces nuisances par lettre recommander en lui expliquant le desagreement de ces bruits! et ci il l"entend pas de cette oreille alors faire constater par un huissier et saisir le juge de proximité

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés